



RESULTAT DU VOTE
Nombre de votants : 29
Voix favorables : 29
Voix défavorables : 0
Abstentions : 0

CONSEIL DES ETUDES ET DE LA VIE ETUDIANTE

Séance du 26/03/2024

DELIBERATION n° CEVE – 2024 – 06 – DRT- 001

*relative aux maquettes de formation et aux modalités spécifiques du
contrôle des connaissances et des compétences des diplômes
de la faculté de droit et science politique*

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole,

Vu les statuts de l'Université Toulouse Capitole , notamment l'article 14.III,

Vu la charte des examens en vigueur,

Vu la délibération n°CEVE-2024-06-DEVE-001 du CEVE du 26 mars 2024 relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université,

Vu l'avis du Conseil de la faculté de droit et science politique,

Le conseil des études et de la vie étudiante, après en avoir délibéré, décide :

Le conseil des études et de la vie étudiante approuve les maquettes des formations de la faculté de droit et science politique pour 2024-2025 ainsi que les modalités spécifiques du contrôle des connaissances et des compétences des diplômes nationaux et diplômes d'universités telles qu'annexées à la présente délibération.

**Le président du conseil des études et de la
vie étudiante,**

Hugues KENFACK

ANNEXES :

Formations modifiées 2024-2025

Diplômes nationaux

Licences

MCC-LIC PRO-METIERS DU NOTARIAT-PT Rédacteur d'actes-2024-2025
MCC-LICENCE-MENTION DROIT-PT Accès santé-MONTAUBAN-2024-2025
MCC-LICENCE-MENTION-DROIT-PT Droit -Toulouse-2024-2025

Formations non modifiées pour 2024-2025

Diplômes nationaux

Licences

MCC-LICENCE-MENTION-DROIT-PT Droit accès santé-2024-2025
MCC-LICENCE-MENTION-DROIT-PT Droit-Montauban-2024-2025

Type Diplôme : LICENCE PROFESSIONNELLE

COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	MÉTIERS DU NOTARIAT	
Session LP	Session unique	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2024-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé, sauf dérogation accordée par le Préseident sur avis du jury		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
Si la formation n'est pas suivie dans le cadre d'un contrat d'apprentissage (Apprentissage ou Professionnalisation), un stage d'une durée de 3 mois donne lieu à la rédaction et à la soutenance d'un projet tutoré réalisé pendant le stage (UE7) et à une note en entreprise (UE8).		
Autres modalités		
Lorsque la formation est suivie dans le cadre d'un contrat d'apprentissage, l'UE7 donne lieu à la rédaction et à la soutenance d'un projet professionnel appliqué (PPA) et l'UE8 à une note en entreprise. Les UE 6, 7 et 8 comprennent des mises en situation professionnelle au sens de l'article 10 alinéa 2 de l'arrêté du 6 décembre 2019.		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
Session unique		
Seconde chance		
L'apprenant qui, du fait d'un motif impérieux et légitime dûment justifié, n'a pu se présenter à la session unique du semestre, peut être autorisé à composer à une session de remplacement, à condition d'avoir déposé une demande, accompagnée des éléments de nature à justifier son absence, au plus tard 10 jours calendaires après la fin des épreuves de la session unique. Le Président autorise l'apprenant à se présenter à la session de remplacement sur avis d'une commission dont il arrête la composition.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
Moyenne anuelle $\geq 10/20$		
Capitalisation/conservation		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20.		
Compensation		
Les UE et les semestres sont validés isolément ou par compensation.		
Note éliminatoire		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence Arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle.		

Licence Pro		Métiers du notariat										1ère session			
Parcours-type		Rédacteurs d'actes										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	Semestre 5							Oui						
UE	S1	UE 1 : Notions fondamentales				6	6	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit des contrats	15					Oui		CT (Contrôle terminal)			Oral		
Matière	S1	Droit des biens	12					Oui							
Matière	S1	Droit des personnes et de la famille	18					Oui							
UE	S1	UE 2 : Droit Immobilier				12	12	Oui	Oui						
Matière	S1	Vente d'immeuble	33	15			7	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3h	
Matière	S1	Urbanisme	15				5	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)				Oral	
Matière	S1	Publicité foncière	9												
Matière	S1	Droit rural	12												
UE	S1	UE 3 : Famille et patrimoine				12	12	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit des régimes matrimoniaux	33	12			6	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3h	
Matière	S1	Droit des successions et des libéralités	33	12			6	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3h	
		Total semestre 5	180	39		30									
Semestre	S2	Semestre 6							Oui						
UE	S2	UE 4 Droit des affaires et du crédit				6	6		Oui						
Matière	S2	Droit des sociétés	21						Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3H	
Matière	S2	Biens de l'entreprise et transmission	21												
Matière	S2	Droit des sûretés	6												
UE	S2	UE 5 : Fiscalité				4	4		Oui						
Matière	S2	Fiscalité des personnes physiques et des personnes morales	12						Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		
Matière	S2	Fiscalité des actes	12												
Matière	S2	Droits de mutation à titre gratuit et à titre onéreux	24												
UE	S2	UE 6 : Droit Professionnel Notarial				4	4		Oui						
Matière	S2	Déontologie	12							CT (Contrôle terminal)			Oral		
Matière	S2	Le notaire et le droit international privé	12												
Matière	S2	Anglais juridique	15				1		Oui	CCI (CC Intégral)		2			
UE	S2	UE 7 : Projet Tutoré / PPA		35		8	8		Oui	CT (Contrôle terminal)			Mémoire/Soutenance		
UE	S2	UE 8 : Pratique professionnelle (stage/alternance)				8	8		Oui	CT (Contrôle terminal)			Mémoire/Soutenance		
		Total Semestre 6	135	35		30									
		Total année	315	74		60									
		total présence sur site	419									semaine de révision		30	

Type Diplôme : Licence		
COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	DROIT	
Parcours-type	DROIT-LAS	
Session LICENCE	Seconde session/chance	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2024-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français sauf dispositions spécifiques (voir MCC)		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
"Le redoublement n'est pas autorisé sauf avis favorable d'une commission pédagogique dont les membres sont désignés par le Doyen. L'étudiant conserve la possibilité de se réinscrire dans la licence Parcours Type Droit." Tout étudiant inscrit en licence Accès santé peut présenter 2 fois sa candidature pour une admission dans les formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie ou de maïeutique (L2MMOP) sous réserve d'avoir validé au moins 60 CTS supplémentaires correspondant à la validation du niveau supérieur lors de sa seconde candidature.		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
Pas de stage obligatoire		
Autres modalités		
/		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
L'organisation des sessions d'examen est régie par la charte des examens		
Seconde chance		
En seconde chance, l'étudiant doit composer sur toutes matières où il n'a pas obtenu la moyenne, à l'exception des notes de contrôle continu dont la note obtenue en session 1 est automatiquement reportée en session 2.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
Pour valider une UE il faut obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20, lorsque une UE composée de plusieurs matières (ex : CM et TD) n'est pas validée, les notes des matières ne sont pas conservées dans le cadre d'un redoublement. Pour valider les semestres ou l'année il faut obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20.		
Capitalisation/conservation		
Les enseignements (UE ou SEMESTRES) crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20. Une UE est définitivement acquise et capitalisable dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne.		
Compensation		
La compensation est organisée entre toutes les matières d'une même UE. La compensation est organisée entre les 2 semestres consécutifs d'un même niveau. Dès qu'un semestre est acquis isolément ou par compensation, les ECTS afférents sont définitivement acquis. Les UE et les semestres sont validés isolément ou par compensation.		
Mineure santé		
Une épreuve écrite et une épreuve orale seront organisées. Tous les étudiants en LAS passeront l'épreuve écrite. En fonction des résultats appréciés par le jury spécialement constitué à cette fin, certains étudiants seront convoqués pour l'oral. L'admission dans chacune des formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie ou de maïeutique (L2MMOP) est placée sous la responsabilité d'un jury qui examine les candidatures. Les étudiants en LAS d'UT1 seront classés en fonction de leurs résultats au sein de leur groupe de licence LAS d'UT Capitole. Ces résultats prendront en compte à la fois les résultats aux examens de la licence et de la mineure santé		
Note éliminatoire		
/		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master		
Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence		
Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

LICENCE 1		DROIT												1ère session			Seconde session/chance		Observation seconde session/chance	
Parcours-type		LAS - Droit - Montauban												Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal			
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Porteur / Porté	Mutualisé avec	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée		
Semestre	S1	SEMESTRE 1																		
Bloc	S1	BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES JURIDIQUES																		
UE	S1	INTRODUCTION AU DROIT PRIVE			159	69		30		Oui	Oui									
Matière	S1	Introduction au droit privé CM	porteur		33			6	6	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1h30 min	Écrit	1H		
Matière	S1	Introduction au droit privé TD	porteur			13,5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)								
UE	S1	INTRODUCTION AU DROIT PUBLIC						6	6	Oui	Oui									
Matière	S1	Introduction au droit public CM	porteur		33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1h30 min	Écrit	1H		
Matière	S1	Introduction au droit public TD	porteur			13,5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)								
UE	S1	INTRODUCTION HISTORIQUE A L'ETUDE DU DROIT						6	6	Oui	Oui									
Matière	S1	Introduction historique à l'étude du droit CM	porteur		33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1h30 min	Écrit	1H		
Matière	S1	Introduction historique à l'étude du droit TD	porteur			13,5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)								
Bloc	S1	BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES COMPLEMENTAIRES																		
UE	S1	INSTITUTIONS INTERNATIONALES	porteur		30			5	5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral ou Écrit	1h30 min	Écrit	1H		
UE	S1	OPTION : une matière au choix						3	3	Oui	Oui									
Matière	S1	Initiation à la gestion	porteur		30					Non	Non	CT (Contrôle terminal)			Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H		
Matière	S1	Informatique	porteur		30					Non	Non	CT (Contrôle terminal)			Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H		
Matière	S1	Grands procès et représentation judiciaires	porteur		30					Non	Non	CT (Contrôle terminal)			Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H		
Bloc	S1	BLOC DE COMPETENCES INFORMATIONNELLES																		
Matière	S1	Compétences informationnelles	porteur			4,5														
Bloc	S1	BLOC DE COMPETENCES LINGUISTIQUES																		
UE	S1	LV1 : ANGLAIS	porteur			12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)								
UE	S1	LV2 : une langue au choix						2	2	Oui	Oui									
Matière	S1	Espagnol	porteur			12				Non	Non	CCI (CC Intégral)								
Matière	S1	Allemand	porteur			12				Non	Non	CCI (CC Intégral)								
Matière	S1	Italien	porteur			12				Non	Non	CCI (CC Intégral)								
Matière	S1	Grec	porteur			12				Non	Non	CCI (CC Intégral)								
Matière	S1	Latin	porteur			12				Non	Non	CCI (CC Intégral)								
Matière	S1	Chinois	porteur			12				Non	Non	CCI (CC Intégral)								
S1		BONIFICATION (voir annexe)																		
Semestre	S2	SEMESTRE 2																		
Bloc	S2	BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES JURIDIQUES																		
UE	S2	DROIT CIVIL - Droit des personnes et de la famille			149	69		30		Oui	Oui									
Matière	S2	Droit civil CM	porteur		33			6	6	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3H	Écrit	1H		
Matière	S2	Droit civil TD	porteur			13,5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)								
UE	S2	DROIT CONSTITUTIONNEL						6	6	Oui	Oui									
Matière	S2	Droit constitutionnel CM	porteur		33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3H	Écrit	1H		
Matière	S2	Droit constitutionnel TD	porteur			13,5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)								
UE	S2	HISTOIRE DES INSTITUTIONS						6	6	Oui	Oui									
Matière	S2	Histoire des institutions CM	porteur		33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3H	Écrit	1H		
Matière	S2	Histoire des institutions TD	porteur			13,5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)								
Bloc	S2	BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES COMPLEMENTAIRES																		
UE	S2	INSTITUTIONS EUROPEENNES	porteur		20			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral ou Écrit	1h30 min	Écrit	1H		
UE	S2	ECONOMIE	porteur		30			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral ou Écrit	1h30 min	Écrit	1H		
Bloc	S2	BLOC DE COMPETENCES INFORMATIONNELLES																		
UE	S2	Compétences informationnelles	porteur			4,5		1	1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)								
UE	S2	BLOC DE COMPETENCES LINGUISTIQUES																		
UE	S2	LV1 : ANGLAIS	porteur			12		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)								
Matière	S2	LV2 : une langue au choix						2	2	Oui	Oui									
Matière	S2	Espagnol	porteur			12				Non	Non	CCI (CC Intégral)								
Matière	S2	Allemand	porteur			12				Non	Non	CCI (CC Intégral)								
Matière	S2	Italien	porteur			12				Non	Non	CCI (CC Intégral)								
Matière	S2	Grec	porteur			12				Non	Non	CCI (CC Intégral)								
Matière	S2	Latin	porteur			12				Non	Non	CCI (CC Intégral)								
Matière	S2	Chinois	porteur			12				Non	Non	CCI (CC Intégral)								
UE	S2	MINEURE SANTÉ						10												
	S2	BONIFICATION (voir annexe)																		

Type Diplôme : LICENCE		
COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	DROIT	
Parcours-type	DROIT - TOULOUSE	
Session LICENCE	Seconde session/chance	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2024-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours		
Seuls deux redoublements sont autorisés sur la licence. A partir de la 3ème inscription sur un même niveau, la réinscription sera conditionnée par un entretien obligatoire avec le SUIO-IP au cours du semestre pair de l'année précédant l'inscription. MESURES TRANSITOIRES: En 2023/2024 7 inscriptions autorisées sur la globalité de la licence, en 2024/2025 6 inscriptions autorisées sur la globalité de la licence, en 2025-2026 5 inscriptions autorisées sur la globalité de la licence.		
PROFESSIONNALISATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours		
Stages		
Pas de stage obligatoire		
Autres modalités		
/		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours		
Sessions d'examen		
L'organisation des sessions d'examen est régie par la charte des examens.		
Seconde chance		
En seconde chance, l'étudiant doit composer sur toutes matières où il n'a pas obtenu la moyenne, à l'exception des notes de contrôle continu dont la note obtenue en session 1 est automatiquement reportée en session 2.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours		
Validation		
Pour valider une UE il faut obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20, lorsque une UE composée de plusieurs matières (ex : CM et TD) n'est pas validée, les notes des matières ne sont pas conservées dans le cadre d'un redoublement. Pour valider les semestres ou l'année il faut obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20.		
Capitalisation/conservation		
Les enseignements (UE ou SEMESTRES) crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20. Une UE est définitivement acquise et capitalisable dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne.		
Compensation		
La compensation est organisée entre toutes les matières d'une même UE. La compensation est organisée entre les 2 semestres consécutifs d'un même niveau. Dès qu'un semestre est acquis isolément ou par compensation, les ECTS afférents sont définitivement acquis.		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

LICENCE 1		DROIT									1ère session			Seconde session/chance	
Parcours-type		DROIT									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée
Semestre	S2	SEMESTRE 2	198	45		30		Oui	Oui						
Bloc	S2	BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES JURIDIQUES													
UE	S2	DROIT CIVIL (personnes et famille)				7	7	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit civil CM	33				4	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral	3H	Écrit	1H
Matière	S2	Droit civil TD		13,5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S2	DROIT CIVIL (personne et familles) (sans TD)	33			5	5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral		Écrit	1H
UE	S2	DROIT CONSTITUTIONNEL				7	7	Oui	Oui			Écrit			
Matière	S2	Droit constitutionnel CM	33				4	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3H	Écrit	1H
Matière	S2	Droit constitutionnel TD		13,5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S2	DROIT CONSTITUTIONNEL (sans TD)	33			5	5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral		Écrit	1H
UE	S2	HISTOIRES DES INSTITUTIONS				7	7	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit		Écrit	1H
Matière	S2	Histoire des institutions CM	33				4	Non	Oui						
Matière	S2	Histoire des institutions TD		13,5			3	Non	Oui						
UE	S2	HISTOIRES DES INSTITUTIONS (sans TD)				5	5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral		Écrit	1H
UE	S2	INSTITUTIONS EUROPEENNES				7	7	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit		Écrit	1H
Matière	S2	Institutions européennes CM	33				4	Non	Oui						
Matière	S2	Institutions européennes TD		13,5			3	Non	Oui						
UE	S2	INSTITUTIONS EUROPEENNES (sans TD)	33			5	5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral		Écrit	1H
Bloc	S2	BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES D'OUVERTURE													
UE	S2	OPTION				3	3								
Matière	S2	Introduction à la science politique	33				3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	1h	Écrit	1H
Matière	S2	Ethnologie juridique	33				3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	1h	Écrit	1H
Matière	S2	Histoire des institutions de l'antiquité	33				3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	1h	Écrit	1H
Matière	S2	Grands problèmes économiques contemporains	33				3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	1h	Écrit	1H
Matière	S2	Droit andorran (réservé aux résidents andorrans *)	33				3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	1h	Écrit	1H
Bloc	S2	BLOC DE COMPETENCES INFORMATIONNELLES													
UE	ANNUEL	Compétences informationnelles		4,5		1	1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					

LICENCE 1		DROIT									1ère session			Seconde session/chance	
Parcours-type		DROIT									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée
Bloc	S2	BLOC DE COMPETENCES LINGUISTIQUES													
UE	S2	LANGUES				2	2	Oui	Oui						
Matière	S2	Anglais (auto-formation en ligne)		13,5						CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Espagnol (auto-formation en ligne)		13,5						CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Allemand (en présentiel)		13,5						CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Italien (en présentiel)		13,5						CCI (CC Intégral)					
	S2	BONIFICATIONS (voir annexe)													

choix de TD : le choix du semestre 1 impose le choix du semestre 2

	Semestre 1	Semestre 2
Choix n°1	Introduction au droit privé	Droit civil
	ET Introduction au droit public	ET Droit constitutionnel
Choix n°2	Introduction au droit privé	Droit civil
	ET Introduction historique à l'étude du droit	ET Histoire des institutions
Choix n°3	Introduction au droit public	Droit constitutionnel
	ET Introduction historique à l'étude du droit	ET Histoire des institutions
Choix n°4	Introduction au droit privé	Droit civil
	ET Institutions internationales	ET Institutions européennes
Choix n°5	Introduction au droit public	Droit constitutionnel
	ET Institutions internationales	ET Institutions européennes

LICENCE 2		DROIT									1ère session			Seconde session/chance	
Parcours-type		DROIT									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée
Semestre	S2	SEMESTRE 4	198	45		30		Oui	Oui						
Bloc	S2	BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES DE DROIT COMMUN													
UE	S2	DROIT CIVIL 2 (responsabilité civile)				5,5	5,5	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit civil 2 CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3h	Écrit	1h
Matière	S2	Droit civil 2 TD		13,5			2,5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	DROIT CIVIL 2 (responsabilité civile) (sans TD)	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1h	Écrit	1h
UE	S2	DROIT ADMINISTRATIF 2				5,5	5,5	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit administratif 2 CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3h	Écrit	1h
Matière	S2	Droit administratif 2 TD		13,5			2,5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S2	DROIT ADMINISTRATIF 2 (sans TD)	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1h	Écrit	1h
Matière	S2	PROCEDURE PENALE				5,5	5,5	Oui	Oui						
Matière	S2	Procédure pénale CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3h	Écrit	1h
UE	S2	Procédure pénale TD		13,5			2,5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S2	PROCEDURE PENALE (sans TD)	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1h		
UE	S2	DROIT GENERAL DES SOCIETES				5,5	5,5	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit général des sociétés CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3h	Écrit	1h
Matière	S2	Droit général des sociétés TD		13,5			2,5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S2	DROIT GENERAL DES SOCIETES (sans TD)	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1h	Écrit	1h
UE	S2	DROIT FISCAL				5,5	5,5	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit fiscal CM	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Écrit	3h	Écrit	1h
Matière	S2	Droit fiscal TD		13,5			2,5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
UE	S2	DROIT FISCAL (sans TD)	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral ou Écrit	1h	Écrit	1h
Bloc	S2	BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES DE DROIT SPECIAL													
UE	S2	OPTION				4	4	Oui	Oui						
Matière	S2	Histoire du droit privé	33					Non	Non	CT (Contrôle terminal)		Écrit	1h	Écrit	1h
Matière	S2	Histoire des institutions publiques	33					Non	Non	CT (Contrôle terminal)		Écrit	1h	Écrit	1h
Matière	S2	Private and public law fundamentals	33					Non	Non	CT (Contrôle terminal)		Écrit	1h	Écrit	1h
Bloc	S2	BLOC DE COMPETENCES LINGUISTIQUES													
Matière	S2	LANGUES				2	2	Oui	Oui						
Matière	S2	Anglais		13,5				Non	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Espagnol		13,5				Non	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Allemand		13,5				Non	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Italien		13,5				Non	Non	CCI (CC Intégral)					

LICENCE 2		DROIT									1ère session			Seconde session/chance	
Parcours-type		DROIT									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée
Bloc	S2	BLOC DE COMPETENCES INFORMATIONNELLES													
UE	S2	Compétences informationnelles		4,5		1	1	Oui	Oui						
	S2	BONIFICATIONS (voir annexe)													

CHOIX DE TD : le choix de la série TD au semestre 3 impose le choix au semestre 4

	Semestre 3	Semestre 4
Choix n°1	Droit civil 1 et Droit administratif 1	Droit civil 2 et Droit administratif 2
Choix n°2	Droit civil 1 et Droit des affaires 1	Droit civil 2 Et Droit général des sociétés
Choix n°3	Droit civil 1 et droit pénal	Droit civil 2 et Procédure pénale
Choix n°4	Droit civil 1 et droit européen	Droit fiscal et droit général des sociétés
Choix n°5	Droit administratif 1 et Droit européen	Droit administratif 2 et Droit fiscal
Choix n°6	Droit administratif 1 et Droit pénal	Droit administratif 2 et Procédure pénale

Type Diplôme : LICENCE

COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	DROIT	
Parcours-type	DROIT-LAS	
Session LICENCE	Seconde session/chance	<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2024-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université</i>
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
"Le redoublement n'est pas autorisé sauf avis favorable d'une commission pédagogique dont les membres sont désignés par le Doyen. L'étudiant conserve la possibilité de se réinscrire dans la licence Parcours Type Droit." Tout étudiant inscrit en Licence Accès santé peut présenter 2 fois sa candidature pour une admission dans les formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie ou de maieutique (L2MMOP) sous réserve d'avoir validé au moins 60 CTS supplémentaires correspondant à la validation du niveau supérieur lors de sa seconde candidature.		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
/		
Autres modalités		
/		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
L'organisation des sessions d'examen est régie par la charte des examens.		
Seconde chance		
En seconde chance, l'étudiant doit composer sur toutes matières où il n'a pas obtenu la moyenne, à l'exception des notes de contrôle continu dont la note obtenue en session 1 est automatiquement reportée en session 2.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
Pour valider une UE il faut obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20, lorsque une UE composée de plusieurs matières (ex : CM et TD) n'est pas validée, les notes des matières ne sont pas conservées dans le cadre d'un redoublement. Pour valider les semestres ou l'année il faut obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20.		
Capitalisation/conservation		
Les enseignements (UE ou SEMESTRES) crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20. Une UE est définitivement acquise et capitalisable dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne.		
Compensation		
La compensation est organisée entre toutes les matières d'une même UE. La compensation est organisée entre les 2 semestres consécutifs d'un même niveau. Dès qu'un semestre est acquis isolément ou par compensation, les ECTS afférents sont définitivement acquis.		
Mineure santé		
Une épreuve écrite et une épreuve orale seront organisées. Tous les étudiants en LAS passeront l'épreuve écrite. En fonction des résultats appréciés par le jury spécialement constitué à cette fin, certains étudiants seront convoqués pour l'oral. L'admission dans chacune des formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie ou de maieutique (L2MMOP) est placée sous la responsabilité d'un jury qui examine les candidatures. Les étudiants en LAS d'UT1 seront classés en fonction de leurs résultats au sein de leur groupe de licence LAS d'UT1. Ces résultats prendront en compte à la fois les résultats aux examens de la licence et de la mineure santé		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

Type Diplôme : LICENCE

COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	DROIT	
Parcours-type	DROIT - MONTAUBAN	
Session LICENCE	Seconde session/chance	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2024-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Le redoublement est autorisé		
PROFESSIONNALISATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours		
Stages		
Pas de stage obligatoire		
Autres modalités		
/		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours		
Sessions d'examen		
L'organisation des sessions d'examen est régie par la charte des examens		
Seconde chance		
En seconde chance, l'étudiant doit composer sur toutes matières où il n'a pas obtenu la moyenne, à l'exception des notes de contrôle continu dont la note obtenue en session 1 est automatiquement reportée en session 2.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours		
Validation		
Pour valider une UE il faut obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20, lorsque une UE composée de plusieurs matières (ex : CM et TD) n'est pas validée, les notes des matières ne sont pas conservées dans le cadre d'un redoublement. Pour valider les semestres ou l'année il faut obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20.		
Capitalisation/conservation		
Les enseignements (UE ou SEMESTRES) crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20. Une UE est définitivement acquise et capitalisable dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne.		
Compensation		
La compensation est organisée entre toutes les matières d'une même UE. La compensation est organisée entre les 2 semestres consécutifs d'un même niveau. Dès qu'un semestre est acquis isolément ou par compensation, les ECTS afférents sont définitivement acquis.		
Les UE et les semestres sont validés isolément ou par compensation.		
Note éliminatoire		
/		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de		
Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence		
Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]